



République française  
SAONE-ET-LOIRE

LOISY - Commune

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 19 septembre 2025

Date de la convocation : 12 septembre 2025

dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquées'est réunie sous la présidence de Isabelle BAJARD.

---

<b>Membres en exercice</b> : 15	<b>Présents</b> : BAJARD Isabelle, DA SILVA Mariana, MASOYER Sébastien, CADOT Déborah, FRAPPET Martine, CHOSSAT Dorian, HAUTEVELLE Daniel, TARTARIN Sylvette, PELTIER Eric, APULCETTI Marine, MONCHAUX Amandine, DESMARIS Alexandre, CHEVENET Raphaël
<b>Présents</b> : 13	
<b>Votants</b> : 15	
<b>Pour</b> : 15	
<b>Contre</b> : 0	
<b>Abstention</b> : 0	
	<b>Représentés</b> : PAUTET Daniel représenté par DA SILVA Mariana, RIGAUD Jérémy représenté par DESMARIS Alexandre
	<b>Excusés</b> :
	<b>Absents</b> :
<b>Secrétaire de séance</b> :	Daniel HAUTEVELLE

---

**DE 039 2025 - Objet : Création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) à Loisy**

Vu l'inscription au titre des monuments historiques du château de Loisy, en date du 4 mai 2007 ;

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier le périmètre de protection actuel autour du monument historique de Loisy, fixé à 500 mètres ;

Vu la possibilité de mettre en place un périmètre délimité des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;

Considérant que le périmètre délimité des abords :

- désignera des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront avec le monument historique un ensemble cohérent ou qui seront susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur ;
- se substituera au périmètre actuel des 500 mètres ;
- sera plus adapté au contexte communal et au monument historique.

Date de transmission de l'acte: 23/09/2025

Date de reception de l'AR: 23/09/2025

071-217102615-DE\_039\_2025-DE  
A G E D I

**Le conseil, après en avoir délibéré,**

**ÉMET un avis favorable** au projet de périmètre délimité des abords autour du château de Loisy, tel que proposé par l'Architecte des Bâtiments de France sur le plan joint. Le PDA de Loisy sera soumis à enquête publique unique, conjointement au plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Terres de Bresse.

Pour extrait conforme,  
Madame le Maire, Isabelle BAJARD.

Date de transmission de l'acte: 23/09/2025

Date de reception de l'AR: 23/09/2025

071-217102615-DE\_039\_2025-DE

A G E D I